

Paris, le 21 mai 2007

C.A.P.N. 21 mai 2007

DECLARATION DU SNUIPP

Cette CAPN se réunit quelques jours après la nomination d'un nouveau gouvernement. Nous tenons à rappeler à cette occasion notre attachement à la concertation et à la prise en compte des avis formulés par les organisations représentatives. Cela nécessite un changement profond d'attitude du ministère qui ces derniers mois n'a cessé de prendre des décisions sans la moindre concertation. La publication du décret sur les EPEP dont nous demandons le retrait et la modification des programmes en dont deux exemples significatifs.

Le nouveau président de la république aurait également déclaré son intention d'instaurer un service minimum dans les écoles. Le SNUIPP s'opposera à toute limitation du droit de grève.

Déjà cette année, nous avons assisté à de nombreuses pressions exercées sur nos collègues pour limiter leur droit à participer à des réunions d'information syndicale sur le temps de travail.

La priorité devrait être d'assurer la continuité du service public d'enseignement tout au long de l'année et d'en finir avec le non remplacement croissant des maîtres absents perturbant considérablement le fonctionnement quotidien de nos classes et de nos écoles.

D'autre part, le fonctionnement de nos écoles est confronté à la précarité croissante des personnels non enseignants. Les actuels EVS qui seront de nouveau au chômage au 1^{er} juillet s'inquiètent légitimement sur leur avenir et nous n'acceptons pas cette situation. Les écoles, les enfants en situation de handicap, les enseignants et les directeurs d'écoles ne savent pas sur qui ils pourront compter à la rentrée prochaine pour assurer l'aide devenue indispensable tant aux élèves qu'aux enseignants et aux écoles. La voie d'emplois stables, correctement rémunérés et accompagnés de formation est incontournable.

Alors que cette CAPN va étudier l'avancement des professeurs des écoles et des instituteurs, M. Darcos déclare vouloir entamer une concertation portant sur « *la revalorisation de la condition enseignante, statut, rémunération, conditions de vie et manière de servir* ». Rappelons notre demande d'amélioration de l'évolution des carrières par un avancement au même rythme pour tous dans un corps unique à l'indice terminal 783, indice terminal de l'actuelle hors classe.

Depuis plusieurs années, nous attirons l'attention du ministère sur les conséquences d'un système injuste d'intégration des instituteurs dans le corps des PE sur l'avancement et sur les fins de carrières :

- près de 80% des PE partant en retraite n'ont pas atteint le 11^{ème} échelon,
- les PE issus des concours voient leurs carrières bloquées à l'ancienneté à partir du 7^{ème} échelon,
- La hors classe des PE est très loin des 15% de la classe normale.

Nous demandons une amélioration des fins de carrière et des mesures permettant de débloquent la situation des PE issus des concours ainsi qu'une accélération des débuts de carrière.

Enfin, alors que de nouvelles compétences ont été transférées aux inspections académiques et aux rectorats avec la publication du décret sur les postes adaptés, nous nous inquiétons sur les capacités humaines d'assurer ces nouvelles missions dans un cadre de réduction du nombre de fonctionnaires qui touche les personnels administratifs.

Cette inquiétude est renforcée par l'attitude d'inspections académiques limitant au minimum le paritarisme voire le bafouant comme ça a été le cas dans le Vaucluse où tous les délégués du personnels ont été amenés à refuser de siéger en CAPD le 15 mai dernier.

Comme nous vous le disions lors de la CAPN de juin dernier, le respect du paritarisme ne doit pas être une formalité mais une volonté dans l'intérêt des collègues que nous représentons, dans l'intérêt du service public d'éducation et dans l'intérêt de la réussite de nos élèves.